

Procès-verbal de la session **ORDINAIRE** tenue le **2 février 2009 à 19 h 30** au centre administratif, salle du conseil, sis au 15 rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON,	mairesse;
Nicole CARLE,	conseillère;
Christian DROUIN,	conseiller;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Christiane LAMPRON,	conseillère;
Christian TISLUCK,	conseiller.

Est absent :

Christian CÔTÉ,	conseiller.
-----------------	-------------

Assiste également à la session :

Gino DUBÉ,	greffier, directeur général.
------------	------------------------------

09,30 OUVERTURE DE LA SESSION

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session.

09,31 CONFORMITÉ DES AVIS DE CONVOCATION

Le greffier déclare qu'il a signifié conformément à la loi l'avis de convocation aux personnes absentes.

09,32 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler. Aucun ajout n'est fait.

09-23 RÉSOLUTION NO 09-23 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

09,33 MRC D'ARTHABASKA – Projet pilote de vidéo conférence pour l'inspecteur en bâtiment

Monsieur Martin Lessard, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC d'Arthabaska présente le projet pilote de vidéo conférence pour l'inspecteur en bâtiment qu'il voudrait mettre en place en partenariat avec la Ville de Kingsey Falls.

09-24 **RÉSOLUTION NO 09-24**
INSPECTEUR EN BÂTIMENT
PROJET PILOTE DE VIDÉO CONFÉRENCE
AVEC LA MRC D'ARTHABASKA

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a signé une entente avec la MRC d'Arthabaska pour les services d'un inspecteur régional en bâtiment;
- 2 La MRC d'Arthabaska propose à la ville un projet pilote pour les services d'un inspecteur en bâtiment par vidéo conférence;
- 3 L'objectif poursuivi par la ville est de permettre aux citoyens de Kingsey Falls d'accéder aux services de l'inspecteur en bâtiment en dehors de sa journée régulière de travail;
- 4 Afin d'améliorer les services à sa population, il y a lieu que la ville participe à ce projet pilote;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à participer avec la MRC d'Arthabaska à un projet pilote pour les services d'un inspecteur régional en bâtiment par vidéo conférence.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **MILLE DOLLARS (1 000,00 \$)** pour les dépenses reliées à la mise en place de ce projet pilote.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à M. Martin Lessard de la MRC d'Arthabaska.

09,34 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

09,34.1 **SESSION ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2009**

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 12 janvier 2009.

09-25 **RÉSOLUTION NO 09-25**
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SESSION ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2009

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 12 janvier 2009 tel que présenté.

09,34.2 SESSION SPÉCIALE DU 26 JANVIER 2009

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session spéciale du 26 janvier 2009.

09-26 RÉSOLUTION NO 09-26 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 26 JANVIER 2009

Sur proposition de **Nicole CARLE**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session spéciale du 26 janvier 2009 tel que présenté. tel que modifié.

09,35 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'étant présente dans la salle, aucune question n'est posée.

09,36 COMPTES RENDUS DES ÉLUS

La conseillère Christiane Lampron a participé à une réunion de la Maison des jeunes de Kingsey Falls.

09,37 RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

Les rapports des différents services ont été transmis aux membres du conseil avec l'avis de convocation de la présente session. Aucune question n'est posée.

09,38 COMPTES DU MOIS

Les comptes du mois ont été vus en comité plénier. Aucune question n'est posée.

09-27 RÉSOLUTION NO 09-27 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **DEUX CENT SOIXANTE-SIX MILLE SIX CENT SOIXANTE-DIX-HUIT DOLLARS ET UN CENT (266 678,01 \$)**.

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

09,39 CORRESPONDANCE

Aucune question n'est posée.

**09,40 DEMANDE DE VERSEMENT DES SUBVENTIONS PAR LE
MTQ POUR LES TRAVAUX EFFECTUÉS EN 2008**

09-28 **RÉSOLUTION NO 09-28**
DEMANDE DE VERSEMENT DES SUBVENTIONS
PAR LE MTQ POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE
SUR UNE PARTIE DE LA RUE TARDIF

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La municipalité a complété les travaux de pavage sur une partie de la rue Tardif, entre la rue Boulet et le boulevard Marie-Victorin;
- 2 La municipalité avait demandé une aide financière au député de Richmond dans le cadre du programme d'aide financière à l'amélioration du réseau routier;
- 3 Le ministre des Transports a consenti une aide totale de 25 000 \$ dont le versement est prévu à la fin des travaux;
- 4 La municipalité a complété les travaux pour une somme totalisant 50 038,70 \$ tel qu'il appert des informations portées au formulaire prescrit;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition **Christian DROUIN**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DEMANDE DE VERSEMENT.** La Ville de Kingsey Falls demande au ministre des Transports du Québec de lui verser la somme de **DIX MILLE DOLLARS (10 000,00 \$)** accordée pour l'année 2008, no de dossier 13405 – 39097 (17) – 2008-06-26-62, et la somme de **QUINZE MILLE DOLLARS (15 000,00 \$)** accordée pour l'année 2008, no de dossier 13132 – 39097 (17) – 2008-06-10-63, à titre de subventions eu égard à des travaux totalisant CINQUANTE MILLE TRENTE-HUIT DOLLARS ET SOIXANTE-DIX CENTS (50 038,70 \$) pour les travaux de pavage sur une partie de la rue Tardif, entre la rue Boulet et le boulevard Marie-Victorin.
- 2- **REMERCIEMENTS.** Le conseil municipal remercie le député de Richmond de sa collaboration dans ce dossier.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au ministre des Transports du Québec et au député de Richmond.

**09,41 CPTAQ – Appui à une demande d'aliénation présentée par
M. Roger Dubois**

09-29 **RÉSOLUTION NO 09-29**
CPTAQ – APPUI À LA DEMANDE
D'ALIÉNATION DE M. ROGER DUBOIS

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Monsieur Roger Dubois est propriétaire d'un lot enclavé identifié comme étant le lot partie 10A, Rang 10, du cadastre officiel du Canton de Kingsey, circonscription foncière de Drummond, d'une superficie de 10,5 ha;
- 2 Monsieur Jacques Girardin est propriétaire des lots partie 10A, Rang 10, du cadastre officiel du Canton de Kingsey, circonscription foncière de Drummond et parties 10C et 11C du Rang 9, du même cadastre, d'une superficie de 19,72 ha;
- 3 Monsieur Dubois désire acquérir de monsieur Girardin les lots partie 10A, Rang 10, du cadastre officiel du Canton de Kingsey, circonscription foncière de Drummond et parties 10C et 11C du Rang 9, du même cadastre, d'une superficie de 19,72 ha;
- 4 Monsieur Dubois utilise son lot à des fins agricoles et qu'il en sera de même des lots à acquérir;
- 5 La vente constitue une plus value pour l'agriculture dans ce secteur;
- 6 Le projet de monsieur Dubois est conforme à la réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Nicole CARLE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **APPUI À LA DEMANDE.** La Ville de Kingsey Falls appuie la demande de monsieur. Roger Dubois relativement à l'acquisition des lots partie 10A, Rang 10, du cadastre officiel du CANTON DE KINGSEY, circonscription foncière de DRUMMOND et parties 10C et 11C du Rang 9, du même cadastre, totalisant une superficie de 19,72 ha;
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la CPTAQ et à monsieur Roger Dubois.

09,42 FORMATION – « Traitement des eaux usées par étangs d'oxydation » – Participation de Jean-Yves Campeau

09-30

**RÉSOLUTION NO 09-30
FORMATION EN TRAITEMENT DES EAUX
USÉES PAR ÉTANGS D'OXYDATION
PARTICIPATION DE JEAN-YVES CAMPEAU**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aucun employé de la ville ne possède les compétences nécessaires au traitement de ses eaux usées et qu'elle doit engager un contractuel pour effectuer les travaux;
- 2 Il y a lieu que la ville inscrive un de ses employés qui pourra effectuer une partie du travail;
- 3 M. Jean-Yves Campeau a manifesté son intérêt pour participer à cette formation;

- 4 La Commission scolaire des Trois-Lacs a déposé une offre de services pour la formation en traitement des eaux usées par étages d'oxydation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** Monsieur Jean-Yves Campeau est autorisé à suivre la formation « Traitement des eaux usées par étangs d'oxydation » offerte par la Commission scolaire des Trois-Lacs qui aura lieu à Vaudreuil-Dorion du 23 mars au 3 avril 2009 et du 20 avril au 14 mai 2009.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **TROIS MILLE SIX CENTS DOLLARS (3 600,00 \$)** pour les frais d'inscription à la formation. De plus, la ville défrayera les frais de déplacement de d'hébergement de M. Campeau.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la Commission scolaire des Trois-Lacs et à M. Jean-Yves Campeau.

09.43 15 RUE CARON – Chauffage du local no 1 au 2^e étage

Les membres du conseil sont d'avis qu'une solution beaucoup moins dispendieuse que la soumission soumise peut répondre au besoin de chauffage dans ce local. Ils demandent au directeur général de faire l'acquisition d'appareils de chauffage d'appoint.

09.44 PUIITS MUNICIPAL – Périmètre de protection bactériologique – M. Gérard Francoeur

Le directeur général informe les membres du conseil de l'état de l'avancement dans ce dossier.

09-31 RÉSOLUTION NO 09-31 PUIITS MUNICIPAL INDEMNISATION À M. GÉRARD FRANCOEUR SERVITUDE DE PASSAGE ET INCONVÉNIENTS CAUSÉS PAR L'INSTAURATION D'UN PÉRIMÈTRE DE PROTECTION BACTÉRIOLOGIQUE

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville acquerra une servitude de passage sur le terrain de M. Gérard Francoeur pour relier le 2^e puits au 1^{er} puits municipal;
- 2 La ville désire dédommager M. Gérard Francoeur pour compenser les inconvénients causés par l'instauration d'un périmètre de protection bactériologique;

- 3 M. Gérard Francoeur a accepté l'offre de la ville au montant de 42 000 \$ dont un montant de 1 000 \$ sera déduit pour les frais d'évaluation de M. Laroche que M. Francoeur n'a pas eu à déboursier. En contrepartie, la ville s'engage à payer les honoraires de M. Sylvestre, évaluateur engagé par M. Francoeur;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **REMPLACEMENT.** La présente résolution remplace la résolution no 07-200.
- 2- **INDEMNISATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser une indemnisation de **QUARANTE-ET-UN MILLE DOLLARS (41 000,00 \$)** à monsieur Gérard Francoeur pour les pertes attribuables à l'aire de protection bactériologique du puits no 2 et pour les pertes attribuables à la servitude de passage.

À la demande de monsieur Francoeur, un montant de **MILLE DOLLARS (1 000,00 \$)** a été enlevé pour les frais d'évaluation de monsieur Laroche que monsieur Francoeur n'a pas eu à déboursier. En contrepartie, la ville s'engage à payer les honoraires de monsieur Sylvestre, évaluateur engagé par M. Francoeur.
- 3- **VERSEMENT.** Le versement de cette indemnisation sera effectué à la signature de la servitude de passage.
- 4- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 5 **SIGNATAIRES.** La mairesse et le greffier sont autorisés à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 6- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à monsieur Gérard Francoeur.

09,45 DÉNEIGEMENT ROUTE LAROCHE – Facturation à la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

**09-32 RÉSOLUTION 09-32
ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ
DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY POUR
LE DÉNEIGEMENT DE LA ROUTE LAROCHE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Ville de Kingsey Falls entretient le côté de la route Laroche qui appartient à la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey;
- 2 Les coûts annuels d'entretien de cette partie de route appartenant à la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey sont, pour la saison 2008-2009, de 377,25 \$;

- 3 Il y a lieu de continuer à offrir ce service si la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey accepte de payer le coût requis;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à continuer d'assumer l'entretien des deux côtés de la route Laroche à la condition que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey accepte de défrayer la moitié des coûts d'entretien qui sont pour la saison 2008-2009 de **TROIS CENT SOIXANTE-DIX-SEPT DOLLARS ET VINGT-CINQ CENTS (377,25 \$)**.
- 2- **PROCHAINES SAISONS.** La Ville de Kingsey Falls facturera la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey selon les coûts des contrats à venir pour les prochaines saisons.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey.

09,46 FÊTE NATIONALE

09,46.1 NOMINATION DE GINO DUBÉ RESPONSABLE DE L'ACTIVITÉ

09-33 RÉSOLUTION NO 09-33 FÊTE NATIONALE 2009 GESTION DE L'ÉVÉNEMENT

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Ville de Kingsey Falls désire que des activités soient organisées dans le cadre de la Fête nationale du Québec 2009;
- 2 Il y a lieu de nommer une personne responsable de la gestion de l'événement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Nicole CARLE**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PERSONNE RESPONSABLE.** Monsieur Gino Dubé est désigné personne responsable pour l'organisation de la Fête nationale 2009. Il est donc autorisé à formuler toute demande d'assistance financière et à demander tout permis nécessaire pour l'organisation des festivités.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à monsieur Gino Dubé.

09,46.2 CONTRAT DE SONORISATION, ÉCLAIRAGE ET MUSIQUE D'AMBIANCE

09-34 RÉSOLUTION NO 09-34 FÊTE NATIONALE 2009 SONORISATION ET ÉCLAIRAGE INTÉGRALE ACOUSTIQUE INC.

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville désire louer des services de sonorisation, d'éclairage et de musique d'ambiance pour les manifestations du 24 juin dans le cadre de la Fête nationale;
- 2 Après recherches, il appert que la firme Intégrale Acoustique inc. a présenté une proposition intéressante;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Nicole CARLE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à signer un contrat avec la firme Intégrale Acoustique inc. pour les services de sonorisation, d'éclairage et de musique d'ambiance familiale en après-midi pour les festivités de la Fête Nationale du 24 juin 2009, le tout tel que prévu à la soumission no 354 du 19 janvier 2009.
- 2- **DÉPENSE.** La municipalité est autorisée à dépenser la somme de **MILLE CINQ CENTS DOLLARS (1 500,00 \$)**, plus taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4 - **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Intégrale Acoustique inc.

09,46.3 LOCATION DE JEUX GONFLABLES

**09-35 RÉOLUTION NO 09-35
FÊTE NATIONALE 2009
LOCATION DE JEUX
LA CAPITALE EN FÊTE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La municipalité désire louer des jeux pour les manifestations du 24 juin dans le cadre de la Fête nationale;
- 2 Après recherches, il appert que la firme La Capitale en Fête a offert une proposition intéressante;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Nicole CARLE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La municipalité est autorisée à signer un contrat avec la firme La Capitale en fête pour la location des jeux *Course de la jungle*, *La petite ferme* et le *Mur d'escalade 4 grimpeurs* et un appareil à *barbe à papa*, le tout tel que prévu à la soumission du 29 janvier 2009.
- 2- **DÉPENSE.** La municipalité est autorisée à dépenser la somme de **TROIS MILLE QUARANTE-SEPT DOLLARS ET TRENTE-**

QUATRE CENTS (3 047,34 \$) taxes incluses, pour les fins de la présente résolution.

- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4 - **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à La Capitale en fête.

09,47 ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE KINGSEY FALLS
Versement de la subvention saison 2008-2009

09-36 **RÉSOLUTION NO 09-36**
ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR
DE KINGSEY FALLS
VERSEMENT DE LA SUBVENTION
POUR LA SAISON 2008-2009

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a inscrit à son budget une somme de 6 205 \$ pour encourager l'Association de hockey mineur de Kingsey Falls, soit un montant de 85 \$ par joueur;
- 2 L'Association de hockey mineur a demandé le versement de la subvention;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **SUBVENTION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser une subvention de **SIX MILLE DEUX CENT CINQ DOLLARS (6 205,00 \$)** à l'Association de hockey mineur de Kingsey Falls pour la saison 2008-2009.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à l'Association de hockey mineur de Kingsey Falls.

09,48 PLAN ET RÈGLEMENTS D'URBANISME - Avis de
présentation

09,48.1 RÈGLEMENT ÉDICTIONT LE PLAN D'URBANISME

AVIS DE PRÉSENTATION
RÈGLEMENT ÉDICTIONT LE PLAN D'URBANISME

Avis est donné par **Christian TISLUCK** qu'un **règlement édictant le plan d'urbanisme** sera déposé à une session ultérieure. Demande de dispense de lecture est faite puisqu'une copie de ce règlement sera remise aux membres du conseil dans les délais prévus par la loi.

09,48.2 RÈGLEMENT DE ZONAGE

AVIS DE PRÉSENTATION RÈGLEMENT DE ZONAGE

Avis est donné par **Christian TISLUCK** qu'un **règlement de zonage** sera déposé à une session ultérieure. Demande de dispense de lecture est faite puisqu'une copie de ce règlement sera remise aux membres du conseil dans les délais prévus par la loi.

09,48.3 RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

AVIS DE PRÉSENTATION RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

Avis est donné par **Christian TISLUCK** qu'un **règlement de lotissement** sera déposé à une session ultérieure. Demande de dispense de lecture est faite puisqu'une copie de ce règlement sera remise aux membres du conseil dans les délais prévus par la loi.

09,48.4 RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION

AVIS DE PRÉSENTATION RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION

Avis est donné par **Christian TISLUCK** qu'un **règlement de construction** sera déposé à une session ultérieure. Demande de dispense de lecture est faite puisqu'une copie de ce règlement sera remise aux membres du conseil dans les délais prévus par la loi.

09,48.5 RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS

AVIS DE PRÉSENTATION RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS

Avis est donné par **Christian TISLUCK** qu'un **règlement sur les permis et certificats** sera déposé à une session ultérieure. Demande de dispense de lecture est faite puisqu'une copie de ce règlement sera remise aux membres du conseil dans les délais prévus par la loi.

09,48.6 RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

AVIS DE PRÉSENTATION RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

Avis est donné par **Christian TISLUCK** qu'un **règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme** sera déposé à une session ultérieure. Demande de dispense de lecture est faite puisqu'une copie de ce règlement sera remise aux membres du conseil dans les délais prévus par la loi.

09,48.7 RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE

AVIS DE PRÉSENTATION RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE

Avis est donné par **Christian TISLUCK** qu'un **règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble** sera déposé à une session ultérieure. Demande de dispense de lecture est faite puisqu'une copie de ce règlement sera remise aux membres du conseil dans les délais prévus par la loi.

09,48.8 RÈGLEMENT CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

AVIS DE PRÉSENTATION RÈGLEMENT CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Avis est donné par **Christian TISLUCK** qu'un **règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme** sera déposé à une session ultérieure. Demande de dispense de lecture est faite puisqu'une copie de ce règlement sera remise aux membres du conseil dans les délais prévus par la loi.

09,49 ADOPTION DES PROJETS DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

09,49.1 PROJET DE RÈGLEMENT NO 09-01 Règlement édictant le plan d'urbanisme

09-37 RÉSOLUTION NO 09-37 PROJET DE RÈGLEMENT NO 09-01 RÈGLEMENT ÉDICTIONT LE PLAN D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Ville de Kingsey Falls a effectué un exercice de révision de son plan et de ses règlements d'urbanisme;
- 2 Il y a lieu de débiter le processus d'adoption de ces règlements;
- 3 Un projet de règlement doit être adopté en un premier temps par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PROJET.** Le conseil municipal adopte le projet de règlement no 09-01 Règlement édictant le plan d'urbanisme.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la MRC d'Arthabaska.

09,49.2 PROJET DE RÈGLEMENT NO 09-02 Règlement de zonage

**09-38 RÉSOLUTION NO 09-38
PROJET DE RÈGLEMENT NO 09-02
RÈGLEMENT DE ZONAGE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Ville de Kingsey Falls a effectué un exercice de révision de son plan et de ses règlements d'urbanisme;
- 2 Il y a lieu de débiter le processus d'adoption de ces règlements;
- 3 Un projet de règlement doit être adopté en un premier temps par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PROJET.** Le conseil municipal adopte le projet de règlement no 09-02 *Règlement de zonage*.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la MRC d'Arthabaska.

09,49.3 PROJET DE RÈGLEMENT NO 09-03 Règlement de lotissement

**09-39 RÉSOLUTION NO 09-39
PROJET DE RÈGLEMENT NO 09-03
RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Ville de Kingsey Falls a effectué un exercice de révision de son plan et de ses règlements d'urbanisme;
- 2 Il y a lieu de débiter le processus d'adoption de ces règlements;
- 3 Un projet de règlement doit être adopté en un premier temps par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PROJET.** Le conseil municipal adopte le projet de règlement no 09-03 *Règlement de lotissement*.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la MRC d'Arthabaska.

09,49.4 PROJET DE RÈGLEMENT NO 09-04 Règlement de construction

**09-40 RÉSOLUTION NO 09-40
PROJET DE RÈGLEMENT NO 09-04
RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Ville de Kingsey Falls a effectué un exercice de révision de son plan et de ses règlements d'urbanisme;
- 2 Il y a lieu de débiter le processus d'adoption de ces règlements;
- 3 Un projet de règlement doit être adopté en un premier temps par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PROJET.** Le conseil municipal adopte le projet de règlement no 09-04 *Règlement de construction*.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la MRC d'Arthabaska.

09,49.5 PROJET DE RÈGLEMENT NO 09-05 Règlement sur les permis et certificats

**09-41 RÉSOLUTION NO 09-41
PROJET DE RÈGLEMENT NO 09-05
RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Ville de Kingsey Falls a effectué un exercice de révision de son plan et de ses règlements d'urbanisme;
- 2 Il y a lieu de débiter le processus d'adoption de ces règlements;
- 3 Un projet de règlement doit être adopté en un premier temps par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PROJET.** Le conseil municipal adopte le projet de règlement no 09-05 *Règlement sur les permis et certificats*.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la MRC d'Arthabaska.

09,49.6 PROJET DE RÈGLEMENT NO 09-06 Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme

**09-42 RÉSOLUTION NO 09-42
PROJET DE RÈGLEMENT NO 09-06
RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS
MINEURES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Ville de Kingsey Falls a effectué un exercice de révision de son plan et de ses règlements d'urbanisme;
- 2 Il y a lieu de débiter le processus d'adoption de ces règlements;
- 3 Un projet de règlement doit être adopté en un premier temps par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PROJET.** Le conseil municipal adopte le projet de règlement no 09-06 *Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme.*
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la MRC d'Arthabaska.

09,49.7 PROJET DE RÈGLEMENT no 09-07 Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble

**09-43 RÉSOLUTION NO 09-43
PROJET DE RÈGLEMENT NO 09-07
RÈGLEMENT SUR LES PLANS
D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Ville de Kingsey Falls a effectué un exercice de révision de son plan et de ses règlements d'urbanisme;
- 2 Il y a lieu de débiter le processus d'adoption de ces règlements;
- 3 Un projet de règlement doit être adopté en un premier temps par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PROJET.** Le conseil municipal adopte le projet de règlement no 09-07 *Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble.*

- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la MRC d'Arthabaska.

09,49.8 PROJET DE RÈGLEMENT NO 09-08 Règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme

09-44 **RÉSOLUTION NO 09-44**
PROJET DE RÈGLEMENT NO 09-08
RÈGLEMENT CONSTITUANT LE COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Ville de Kingsey Falls a effectué un exercice de révision de son plan et de ses règlements d'urbanisme;
- 2 Il y a lieu de débiter le processus d'adoption de ces règlements;
- 3 Un projet de règlement doit être adopté en un premier temps par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PROJET.** Le conseil municipal adopte le projet de règlement no 09-08 *Règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme*.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la MRC d'Arthabaska.

09,50 PLAN ET RÈGLEMENTS D'URBANISME – Assemblée publique de consultation – Délégation au greffier

09-45 **RÉSOLUTION NO 09-45**
DÉLÉGATION AU GREFFIER
POUR L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE RELATIVE
AU PLAN ET AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Ville de Kingsey Falls a débuté le processus d'adoption de son plan et de ses règlements d'urbanisme;
- 2 Une assemblée publique de consultation doit être tenue;
- 3 La loi permet au conseil municipal de déléguer au greffier le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- DÉLÉGATION.** Le conseil municipal délègue au greffier le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation relative au plan et aux règlements d'urbanisme de la ville.

09,51 AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle n'est traitée.

09,52 LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 20 h 55.

Micheline Pinard-Lampron
Mairesse

Gino Dubé
Directeur général et greffier